



PROCES-VERBAL N° 2

Commission Régionale Vétérans

Réunion du : Lundi 28 Août 2018

Présidence : M. BATTESTI André

Présent(s) : MM FREYMOUTH Pierre - MOLLARD Claude - VINCENTI Philippe

Absent(s) :

Excusé(s) : MM BRADASCHIA Maurice – ROSSI Dominique

Assiste(nt) :

1 – DEMATERIALISATION DU SUPPORT DES LICENCES :

Pour consulter leurs licences les clubs doivent utiliser l'application mobile **FOOTCLUBS COMPAGNONS** pour retrouver l'ensemble de leurs licences qui ont une valeur officielle.

Dès la saison 2018 / 2019, le championnat vétérans sera éligible à la feuille de match informatisée (F.M.I.), les clubs désirant suivre une formation F.M.I. doivent prendre contact avec la Ligue Corse de Football.

2 – COURRIER :

- ✓ Courriers des clubs de **l'AS CONSULAIRE 2B**, informant la reprise de leur club pour la saison 2018 / 2019,

La Commission prend note.

- ✓ Courrier de **l'AS BRANDO** et du **FC COSTA VERDE** demandant d'intégrer le championnat malgré le retard de leur engagement.

La Commission prend note et décide d'intégrer les 2 clubs dans le championnat 2018 / 2019.

- ✓ Courrier de **l'ASPEN** demandant de ne pas figurer dans la poule A en évoquant le vieillissement (50 ans moyenne âge) et le non renouvellement de son effectif depuis plusieurs années et de ce fait n'as plus le niveau pour évoluer en poule A et surtout n'y prend plus de plaisir,

La Commission prend note et étudiera à titre exceptionnelle cette demande car elle provient d'un club corporatif (Education Nationale) et demande au club de l'ASPEN de prouver réellement ce qu'il avance.

La Commission statuera dès réception des justificatifs demandés.

3 – NOUVEAUX CLUBS :

La Commission souhaite la bienvenue aux nouveaux clubs dans le championnat vétérans :

AS BASTIA

AS ANTISANTI

SPORTING CLUB DES FINANCES

AS I SPENGHJIFOCHI

FC ORIENTE
FC BALAGNE
AS CONSULAIRE 2B

4 – RAPPEL AUX CLUBS :

Toutes les organisations de tournoi, de rencontres interclubs etc. ... doivent être déclarées à la Ligue afin de pouvoir bénéficier de la couverture de la MDS (assurance).

- Pour l'organisation d'un tournoi, la LCF a besoin du règlement.
- Pour les autres manifestations un mail suffit ce qui permettra à la commission concernée de faire apparaître sur le PV de manière officiel la tenue de cette manifestation.

5 – PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion aura lieu le **lundi 03 Septembre** 2018 à 17 heures.